



GUIDE DES FORMATIONS



CENTRE-VAL DE LOIRE

**La formation,
une empreinte**



LE MOT DU PRÉSIDENT

Cher(e)s ami(e)s,

Le football évolue vite, et nous sommes conscients de la nécessité de vous accompagner au quotidien, tant en termes de structuration que de développement et de professionnalisation de vos clubs.

La formation fait partie de ces enjeux majeurs, et il est indispensable que la Ligue Centre-Val de Loire puisse vous apporter des réponses concrètes aux problématiques que vous rencontrez au sein de vos clubs.

La formation et l'accompagnement des clubs sont au cœur de la politique de notre Ligue. Ce sont nos priorités.

L'Institut Régional et de formation du Football de la Ligue Centre-Val de Loire a pour objectif de gérer et de coordonner l'activité formation sur l'ensemble de notre territoire.

Fort(e) d'une organisation nouvelle, nous sommes désormais prêts à relever les défis majeurs qui nous attendent, qui vous attendent.

L'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) que la Ligue a mis en place permet de décliner sur notre territoire les formations à destination de nos éducateurs, de nos dirigeants et de nos arbitres.

Il vous offre une proposition complète de formation. Mieux encadrer les jeunes pour les faire progresser dans notre discipline, et les éduquer de la meilleure des façons nécessite de disposer d'éducateurs diplômés.

Nous souhaitons vous aider à bien gérer votre club, à la fois administrativement, financièrement, savoir communiquer, construire son projet, accompagner une équipe, grâce à la formation des Dirigeants que nous vous proposons.

Nous vous proposons une offre dense et de proximité pour répondre le mieux possible à vos besoins, pour être au plus près de vous et vous accompagner. Former l'ensemble des acteurs est essentiel pour nous et pour vous.

Ce guide, nouveauté de cette saison regroupe l'ensemble de l'offre de formation et vous permettra de trouver toutes les informations utiles, formations proposées, calendriers de formation, modalités d'inscription, contacts.

La Formation est toujours en mouvement et la Covid-19 nous a également permis de travailler sur les formations à distance qui ont connu un grand succès. Des réflexions seront menées dès la rentrée pour vous proposer en complément des formations traditionnelles, de nouveaux outils pour faciliter votre montée en compétence.

Nos équipes administratives et de formateurs sont à votre service pour vous accompagner dans votre démarche, vous conseiller.

La Formation est importante, n'hésitez pas à nous solliciter, nous saurons répondre à votre besoin !

Ce nouvel outil est pour vous, pour les clubs, pour les acteurs du football.



Antonio Teixeira



LE MOT DE L'ÉLU RÉFÉRENT

L'Institut de Formation du Football a impulsé auprès de tous les Instituts Régionaux de Formation du Football des Ligues la régionalisation de l'ensemble des formations qui sont dispensées auprès des licenciés du football et notamment des arbitres, des éducateurs et des dirigeants.

L'Institut Régional de Formation Football (IR2F) de la Ligue Centre-Val de Loire, basé sur le Centre Technique Régional à Châteauroux s'inscrit totalement dans cette démarche qui est bénéfique pour la dispense d'une pédagogie commune aux stagiaires. L'IR2F de la Ligue Centre Val de Loire est donc parfaitement reconnu dans le contexte de la formation du football que ce soit au niveau régional ou national.

Cet important travail de terrain, conduit en partenariat avec les Districts qui sont indispensables pour le maillage du territoire, permet de répondre aux exigences de formation pour les licenciés et les clubs. C'est également un apport d'expériences afin d'anticiper et d'aménager notre offre de formation d'une manière rationnelle en fonction du football d'aujourd'hui et des enjeux de demain.

L'IR2F de la Ligue Centre Val de Loire, est identifié par l'Institut de Formation du Football, comme un organisme très participatif et concurrentiel face aux Instituts de ligues beaucoup plus importantes et pourvues de moyens conséquents. C'est le fruit du travail de l'IR2F qui organise des formations sur l'ensemble du territoire de la Ligue avec des procédures identiques, que ce soit sur les formations des arbitres (FIA), d'éducateurs, ou de dirigeants (PFFD).

Déclarer que la formation, la structuration et la professionnalisation des clubs sont indissociables est un constat avéré qui doit inciter la Ligue Centre Val de Loire à se projeter vers une politique d'accompagnement des clubs afin de réussir la sortie de la crise sanitaire et de favoriser le retour des sportifs vers le football.

L'IR2F de la Ligue Centre Val de Loire considère qu'au-delà, du développement de la formation, la priorité est de créer une véritable synergie positive autour des dispositifs de projets, professionnalisations et labélisations. Ce défi est conduit par la collaboration de tous les formateurs sur l'ensemble des territoires pilotés par les Districts et il est coordonné par l'IR2F dans le respect de l'harmonie régionale et de la participation des clubs.



Michel Rebrioux



SOMMAIRE



PRÉSENTATION DE L'IR2F



SCHÉMA NATIONAL DE FORMATION



TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE



LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL



LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE



LES FINANCEMENTS DES FORMATIONS



LE PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATION DES DIRIGEANTS



LA FORMATION INITIALE DES ARBITRES



GUIDE DES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI



I - PRÉSENTATION DE L'IR2F

- 1.A. - VIDÉO DE L'IR2F - PAGE 6**
- 1.B. - ORGANIGRAMME DE L'IR2F - PAGE 7**
- 1.C. - LA DIRECTION TECHNIQUE RÉGIONALE - PAGE 8**
- 1.D. - L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE - PAGE 9**
- 1.E. - LES ADRESSES UTILES - PAGE 10**





I - PRÉSENTATION DE L'IR2F

I.A - VIDÉO DE L'IR2F

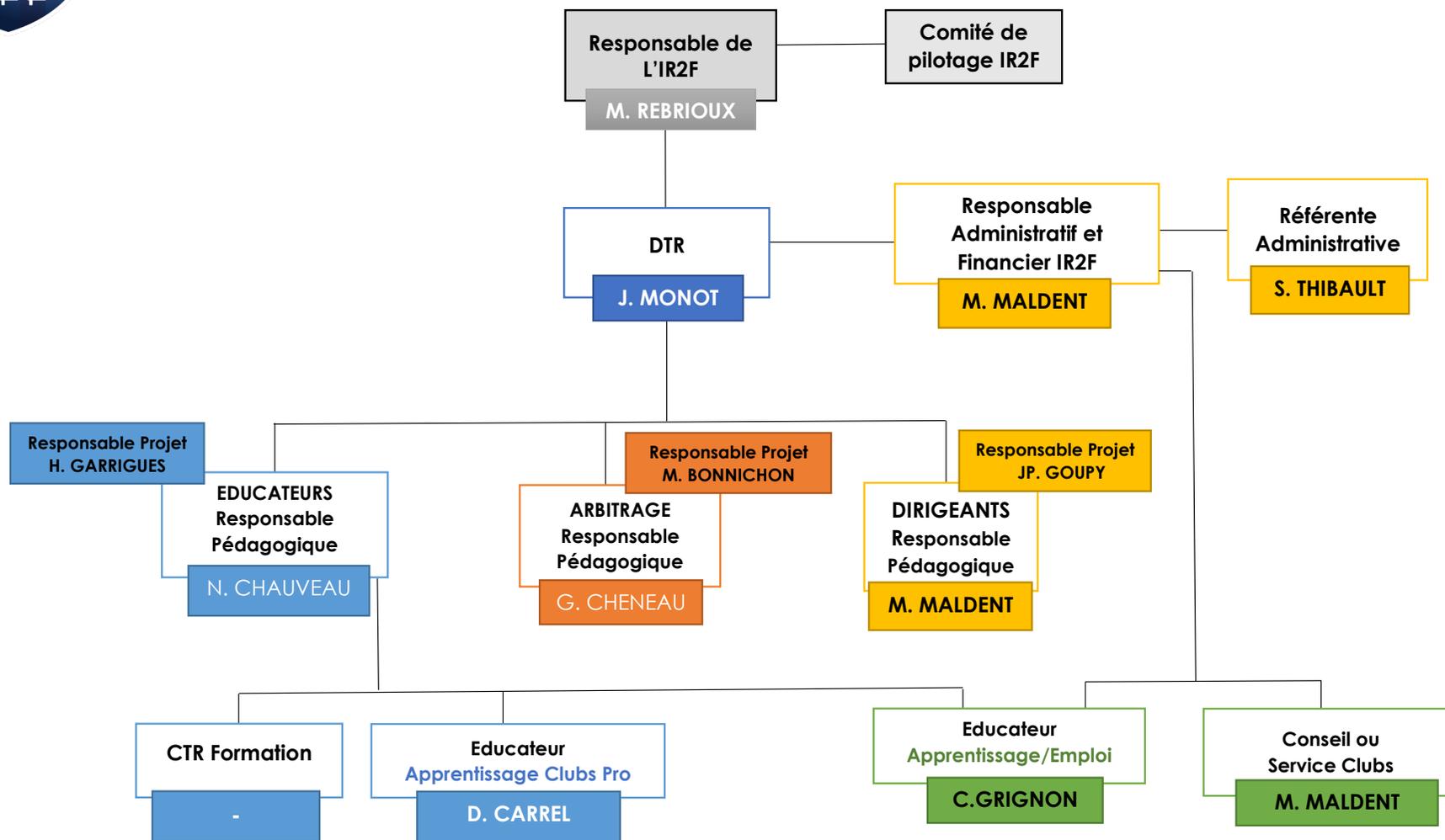
En cours de réalisation





I - PRÉSENTATION DE L'IR2F

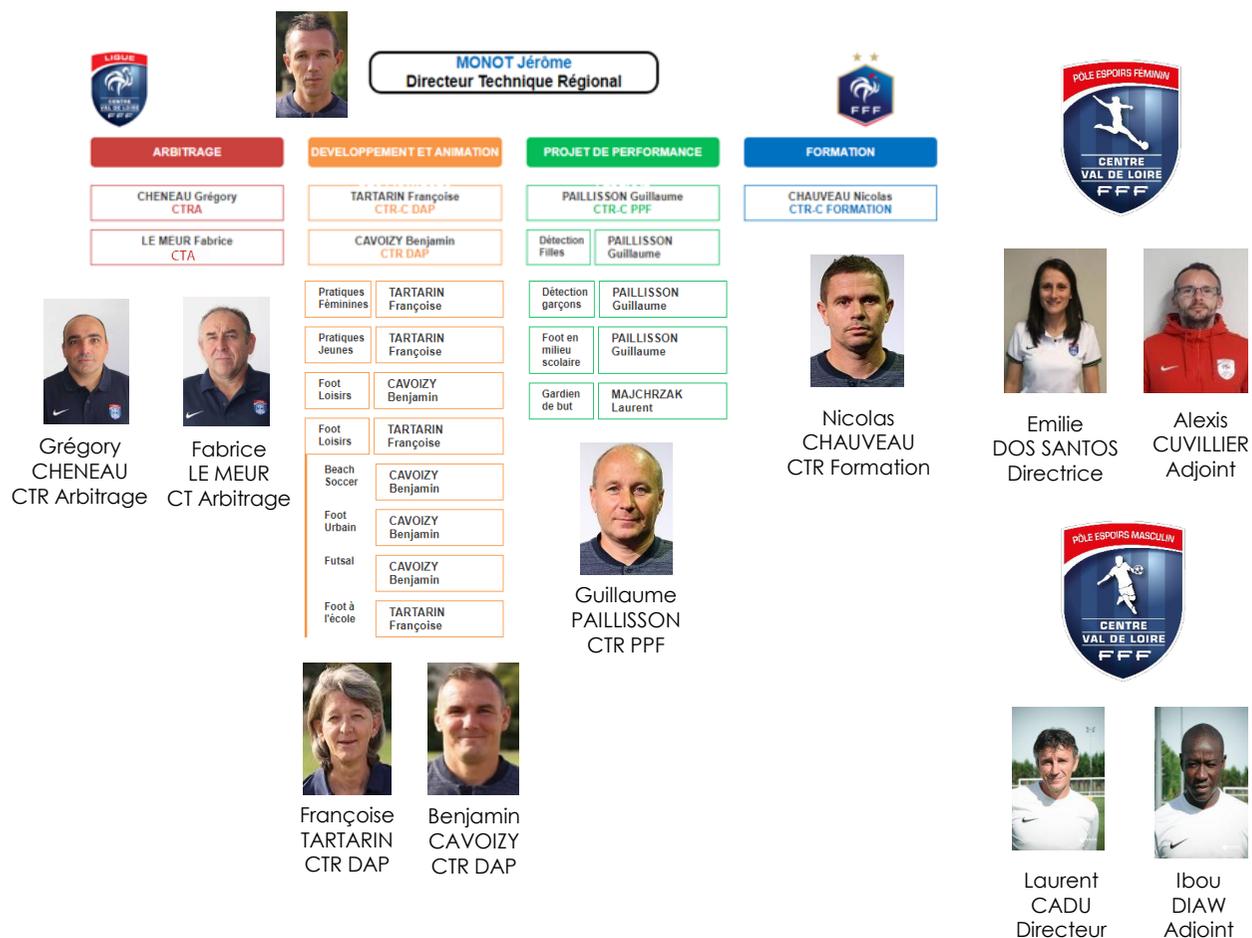
I.B - ORGANIGRAMME DE L'IR2F





I - PRÉSENTATION DE L'IR2F

I.C - LA DIRECTION TECHNIQUE RÉGIONALE





I - PRÉSENTATION DE L'IR2F

I.D - L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE



Emmanuel
CAINER
CTD PPF 18/36



Pierre
GENOT
CTD DAP



Medhy
MOREAU
CTD DAP



Cédric
BOUCHET
CTD DAP



Joël
ADEGOROYE
CTD PPF



Clément
EDMOND
Apprenti



Matthieu
GUILLAIN
CTD DAP



Aniss
ZOUALA
CTD DAP



Xavier
MORIN
CTD PPF



Corentin
LOZANO
CTD DAP



Antoine
EVRAS
CTD DAP



Référent formation
District



Laurent
MARJCHRZAK
CTD PPF



Guillaume
GUITINI
CTD DAP



Sébastien
HENNAULT
CTD DAP



Marc
MAUFROY
CTD PPF



Florian
VINCENT
CTD DAP



Mickaël
MARIÉ
CTD DAP





I - PRÉSENTATION DE L'IR2F

I.E - ADRESSES UTILES

Vous pouvez contacter les services de l'Institut Régional de Formation du Football :

- Centre Technique Régional de Châteauroux - Route de Velles - Service IR2F - 36000 Châteauroux

- **Maxime MALDENT :**

Responsable Administratif et Financier : mmaldent@centre.fff.fr - 02.54.60.24.66

- **Nicolas CHAUVÉAU :**

Conseiller Technique Régional Chargé de la Formation : nchauveau@centre.fff.fr

06.30.63.58.27

- **Séverine THIBAUT :**

Secrétariat de l'IR2F : sthibault@centre.fff.fr - 02.54.60.24.66

- **Clément GRIGNON :**

Référent emploi : cgrignon@centre.fff.fr - 07.61.90.12.52

- **Denis CARREL :**

Educateur formateur IR2F : dcarrel@centre.fff.fr - 06.59.33.86.26





II - SCHEMA NATIONAL DE FORMATION

2.A - ARCHITECTURE DES DIPLÔMES

- PAGE 12

2.B - TUTORIEL D'INSCRIPTION EN LIGNE

- PAGE 13

2.C - CONSTRUIRE SON PLAN DE FORMATION

- PAGE 14





II- SCHEMA NATIONAL DE FORMATION

2.A - ARCHITECTURE DES DIPLOMES

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

FORMATIONS DIPLOMANTES

BEPF **BEFF**

NIVEAU VI

DES PARCOURS 1 **DES PARCOURS 2**

INSTITUT RÉGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL

NIVEAU V

BEF

NIVEAU IV

BMF

LIGUE ET DISTRICTS

ARBITRAGE

SANTÉ/SÉCURITÉ

CFF1

CFF2

CFF3

CFF4

U9

U13

U17/U19

PROJET ASSOCIATIF

U11

U15

U20+

PROJET ÉDUCATIF ET SPORTIF

CERTIFICATS DE SPÉCIALITÉ

CADRE TECHNIQUE

**PRÉPARATEUR
ATHLÉTIQUE**

**OPTIMISATION
PERFORMANCE**

**À PARTIR DE TFP
NIVEAU IV MINIMUM**

**FUTSAL
PERFORMANCE**

GARDIEN DE BUT

FORMATIONS CONTINUES

**SPÉCIFIQUE ATTAQUANTS
ET GARDIEN DE BUT**

**FORMATION ET PRÉ-
FORMATION DU JOUEUR**

**MANAGEMENT ET
DIRECTION DE CLUB**

**CONNAISSANCE ET
PRÉPA MENTALE**

CERTIFICATS FÉDÉRAUX

**PRÉPARATION
ATHLÉTIQUE**

**GARDIEN DE
BUT**

FUTSAL

BEACH SOCCER

DE U9 À SENIORS

INITIATION

INITIATION

INITIATION

ENTRAÎNEMENT

ENTRAÎNEMENT

ENTRAÎNEMENT

ATTESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

**ANIMATRICE
FÉDÉRALE**

**MODULE
HANDICAPS**

**FOOTBALL
URBAIN**

**MODULE
U6/U7**





II- SCHEMA NATIONAL DE FORMATION

2.B - TUTORIEL D'INSCRIPTION EN LIGNE

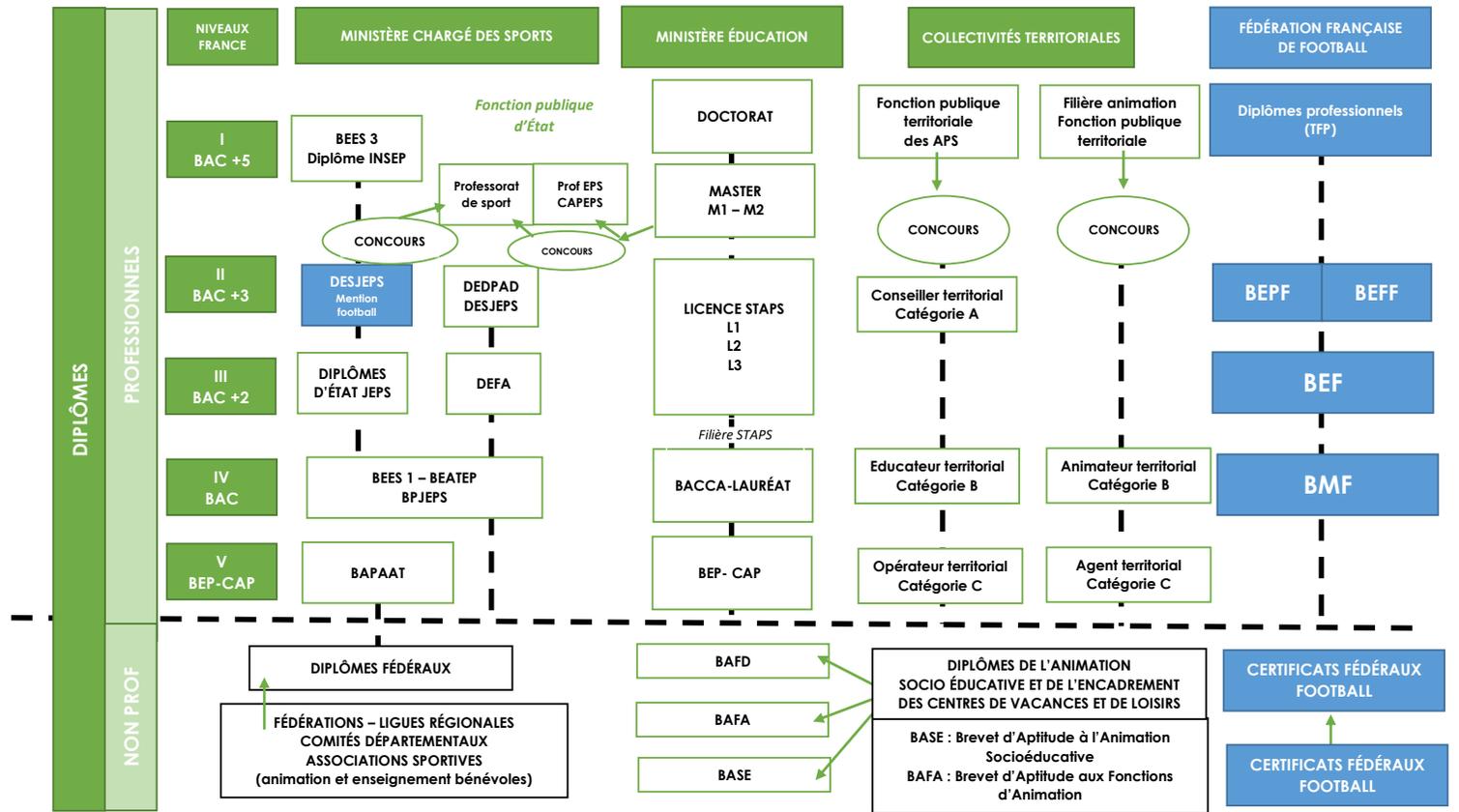
TUTORIEL INSCRIPTION EN LIGNE





II- SCHEMA NATIONAL DE FORMATION

2.C - CONSTRUIRE SON PLAN DE FORMATION



BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien
 BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif
 BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
 CAPEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Sportive
 DEPPAD : Diplôme d'État de Directeur de Projet d'Animation et de Développement

DEFA : Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation
 BEATEP : Brevet d'État d'Animation Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse
 DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
 DESJEPS : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

TFP : Titre à Finalité Professionnelle
 BEPF : Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football
 BEFF : Brevet d'Entraîneur Formateur de Football
 BEF : Brevet d'Entraîneur de Football
 BMF : Brevet de Moniteur de Football





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.A - LE BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL	- PAGE 16
3.B - LE RÈGLEMENT DU BMF	- PAGE 17
3.C - NOTE DE MODALITÉS DU BMF	- PAGE 18
3.D - FICHE RNCP DU BMF	- PAGE 19
3.E - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS DU BMF	- PAGE 20
3.F - LE BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL	- PAGE 21
3.G - LE RÈGLEMENT DU BEF	- PAGE 22
3.H - NOTE DE MODALITÉS DU BEF	- PAGE 23
3.I - FICHE RNCP DU BEF	- PAGE 24
3.J - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS DU BEF	- PAGE 25





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.A - LE BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL



Le BMF est le premier diplôme permettant d'entraîner contre rémunération.

Le titulaire du BMF peut :

- Contribuer à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés
- Encadrer les différentes équipes d'un club au niveau départemental
- Animer et développer le projet club dans les domaines sportif, éducatif et associatif
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.B - LE RÈGLEMENT DU BMF

Vous trouverez ci-dessous un lien vous permettant d'accéder au règlement du Brevet de Moniteur de Football.

RÈGLEMENT DU BMF

Celui-ci vous présentera le diplôme, l'organisme de formation, le jury, l'organisation de la formation, la certification et bien d'autres points !





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.C - NOTE DE MODALITÉS DU BMF

Pré-requis à l'inscription en BMF :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus
- être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- être âgé de 16 ans révolus,
- être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football.
- être titulaire du module santé-sécurité
- avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.



INSCRIVEZ-VOUS





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.D - FICHE RNCP DU BMF

Brevet de Moniteur de Football (BMF) - niveau IV (code NSF: 335)

Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française de Football inscrit au RNCP (arrêté du 10 août 2012 publié au journal officiel du 22 août 2012).

Le BMF est inscrit au RNCP ! Consultez le dès maintenant



Le RNCP c'est quoi ?

Un Titre inscrit au RNCP est un diplôme professionnel, ou certification professionnelle, dont le niveau est reconnu par l'Etat et vise la validation des compétences professionnelles au sens du Code du Travail. Chaque titre est enregistré et inscrit sur le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

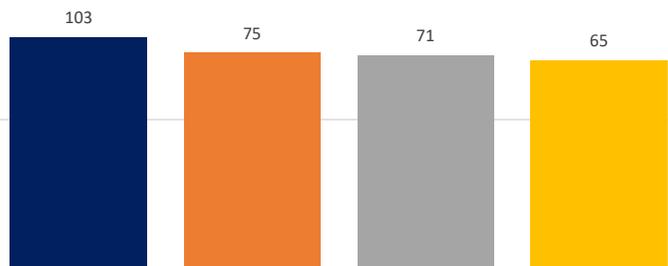




III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.E - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS DU BMF

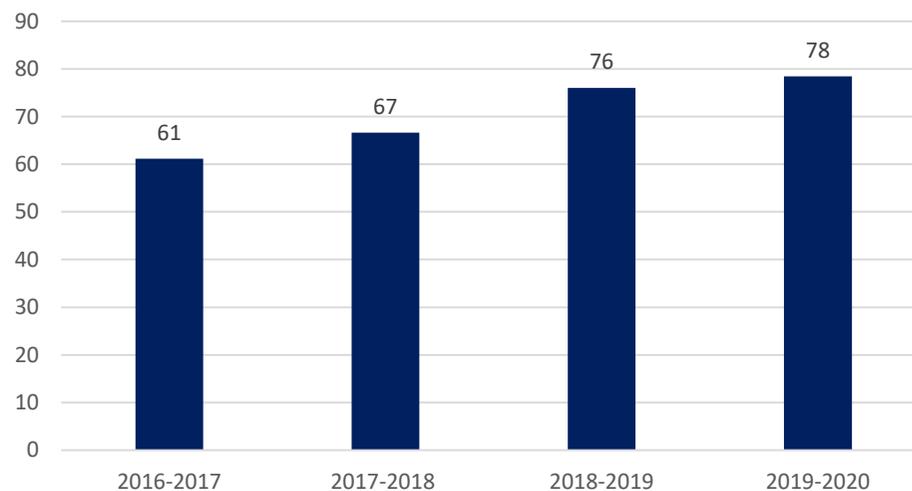
Nombre de stagiaires formés par saison



BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

■ 2016-2017 ■ 2017-2018 ■ 2018-2019 ■ 2019-2020

Taux de réussite au Brevet de Moniteur de Football (%)





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.F - LE BREVET D'ENTRAINEUR DE FOOTBALL

Pré-requis principal :

Il faut être titulaire d'un BMF pour entrer en formation de Brevet d'Entraîneur de Football.

Le titulaire du BEF peut :

- Mettre en œuvre le projet sportif d'un club de niveau régional minimum
- Entraîner et diriger une équipe au minimum de niveau régional (U15 à Séniors)





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.G - LE RÉGLEMENT DU BEF

Vous trouverez ci-dessous un lien vous permettant d'accéder au règlement du Brevet d'Entraîneur de Football.

RÈGLEMENT DU BEF

Celui-ci vous présentera le diplôme, l'organisme de formation, le jury, l'organisation de la formation, la certification et bien d'autres points !





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.H - NOTE DE MODALITÉS BEF

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la FFF pour la saison en cours,
- être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

et,

- être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,
- **OU** être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée par le DTN de la FFF ou son représentant
- **OU** être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,
- **OU** être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou National 2 ou National 3 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,
- **OU** être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,
- **OU** être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,
- **OU** être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention «football»
- **OU** être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience



INSCRIVEZ-VOUS





III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.I - FICHE RNCP DU BEF

Brevet Entraîneur de Football (BEF) -niveau V (code NSF: 335)

Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération Française de Football inscrit au RNCP (Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé «Entraîneur de football» avec effet au 22 août 2015, jusqu'au 07 juin 2021.)

Le BEF est inscrit au RNCP ! Consultez le dès maintenant



Le RNCP c'est quoi ?

Un Titre inscrit au RNCP est un diplôme professionnel, ou certification professionnelle, dont le niveau est reconnu par l'Etat et vise la validation des compétences professionnelles au sens du Code du Travail. Chaque titre est enregistré et inscrit sur le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

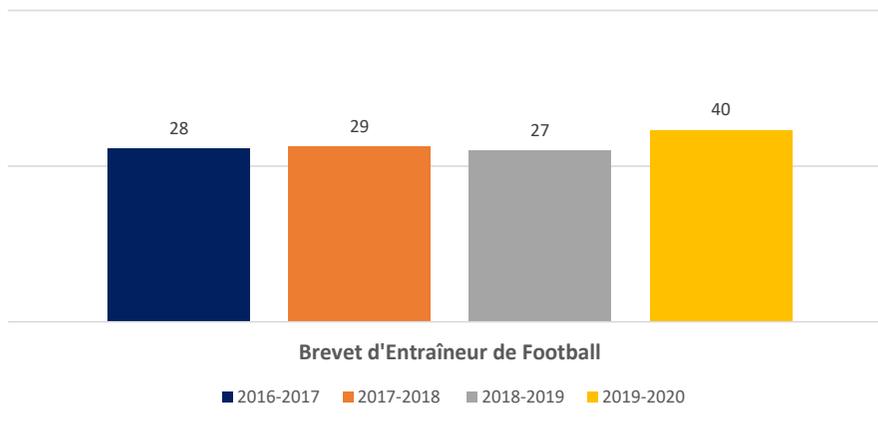




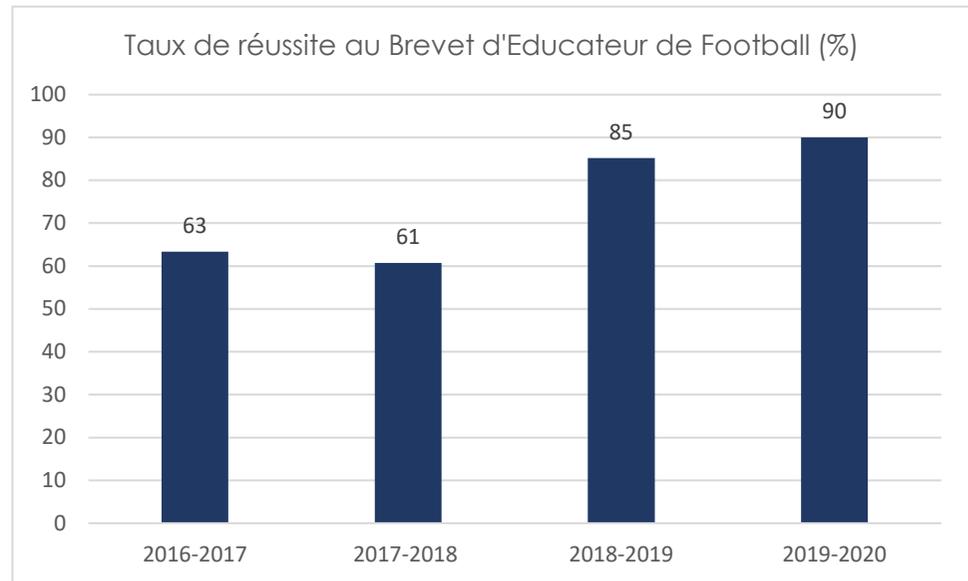
III - LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLES

3.J - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS DU BEF

Nombre de stagiaires formés par saison



Taux de réussite au Brevet d'Eduteur de Football (%)





IV- LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

4.A - LE STATUT DES ÉDUCATEURS

- PAGE 27-28

4.B - LA RÉFORME DE LA FPC

- PAGE 29

4.C - LE CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION

- PAGE 30





IV- LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

4.A - LE STATUT DES ÉDUCATEURS

Afin de répondre au statut Fédéral et Régional, vous trouverez ci-après un rappel des quelques points importants pour vos éducateurs/éducatrices et entraîneurs :

Attestation d'honorabilité (Obligatoire)

Tous les éducateurs / entraîneurs qui exercent à titre bénévole doivent fournir chaque année l'Attestation d'honorabilité. Afin de pouvoir exercer son activité, l'entraîneur doit avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sous l'une des licences fédérales (Technique, Éducateur Fédéral ou Animateur Fédéral).

Licence Technique

- Bordereau type de demande de licence (Technique Nationale / Technique Régionale) ;
- Copie du ou des diplômes pour la 1ère licence ;
- Copie de la carte d'identité ;
- Copie de la carte professionnelle obligatoire en cours de validité délivrée par la DDJS
- Photographie conforme à l'article 2bis de l'annexe 1 des règlements généraux.
- **Rappel** : la visite médicale est obligatoire pour les entraîneurs





IV- LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

4.A - LE STATUT DES ÉDUCATEURS

Il est primordial d'identifier la formation des dirigeants/éducateurs afin de demander la licence adaptée.

Licence	Diplômes
Technique Nationale	BEPF / BEFF / DES / BEES2
Technique Régionale	BEF / BEES1 / BMF
Educateur / Educatrice Fédéral	CFF1 / CFF2 / CFF3 / Certificat de GDB / Certificat Futsal / Certificat Beach / Certificat Préparateur athlétique
Animateur / Animatrice	Modules de formation

Demande de dérogation

Les équipes qui accèdent à un niveau supérieur peuvent télécharger la demande de dérogation si besoin. Les dérogations doivent être demandées 15 jours avant le 1er match officiel.

Formation Professionnelle Continue

Pour rappel, les entraîneurs titulaires du BEF, BMF, BEES1 doivent effectuer leur formation de 2 jours tous les 3 ans sous peine d'être en infraction. Il leur appartiendra de s'inscrire eux-mêmes à ces journées de formation continue.





IV- LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

4.B - LA RÉFORME DE LA FPC

Réforme en cours de modification





IV- LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

4.C - LE CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION



LIEU



DATE

Les défenseurs	CTR de Châteauroux	15 et 16 avril 2021	Complet
Handicap	CTR de Châteauroux	6 et 7 mai 2021	Disponible
Attaquant et gardien de but	CTR de Châteauroux	11 et 12 juin 2021	Disponible



INSCRIVEZ-VOUS





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

- 5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION** - PAGE 32 À 40
- 5.B - LES CALENDRIERS DÉPARTEMENTAUX DE FORMATION** - PAGE 41 À 47
- 5.C - LES DATES ET LIEUX DE CERTIFICATION** - PAGE 48 À 51
- 5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES** - PAGE 52 À 57
- 5.E - LE RÈGLEMENT DES CFF** - PAGE 58
- 5.F - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS** - PAGE 59





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION

MODULE U6/U7



PUBLIC

- Licencié(e) de la FFF ayant ou souhaitant exercer une mission éducative au sein d'un club ou structure de football



OBJECTIFS

- Être capable d'assurer la sécurité des enfants, d'optimiser l'organisation des plateaux
- Être capable d'utiliser une démarche pédagogique facilitant l'expression des enfants



DURÉE
8h



LIEU



DATE

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U7 à U9
- Parents désirant éduquer
- Dirigeants, entraîneurs, éducateurs autres catégories



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 7 à 8 ans (U7 à U9)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition et/ou lors des plateaux



LIEU



DATE

MODULE U9



DURÉE
16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U9 à U11
- Parents désirant éduquer
- Dirigeants, entraîneurs, éducateurs autres catégories



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 9 à 10 ans (U9 à U11)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition et/ou lors des plateaux



LIEU



DATE

MODULE U11



DURÉE

16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U11 à U13
- Dirigeants, entraîneurs, éducateurs autres catégories



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 11 à 12 ans (U12 à U13)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition et/ou lors des plateaux



LIEU



DATE

MODULE U13



DURÉE
16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U13 à U15
- Dirigeants, entraîneurs, éducateurs autres catégories



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 13 à 14 ans (U14 à U15)
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées
- Accompagner et diriger une équipe en compétition et/ou lors des plateaux



LIEU



DATE

MODULE U15



DURÉE

16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes U17 et U19
- Dirigeants, entraîneurs, éducateurs autres catégories



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des enfants de 15 ans à 18 ans
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories
- Accompagner et diriger une équipe en compétition



LIEU



DATE

MODULE U17



DURÉE

16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION



PUBLIC

- Accompagnateurs d'équipes Séniors
- Dirigeants, entraîneurs, éducateurs autres catégories



OBJECTIFS

- Accueillir en sécurité des Séniors
- Animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories
- Accompagner et diriger une équipe en compétition



LIEU



DATE

MODULE SENIORS



DURÉE
16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION

PROJET ASSOCIATIF



PUBLIC

- Licencié(e) de la fédération Française de Football ayant ou souhaitant exercer une mission associative, sportive et / ou éducative au sein d'un club ou d'une structure de Football



OBJECTIF

- Etre capable de contribuer au projet de développement d'un club ou d'une structure de Football, en sécurité



DURÉE
16h



LIEU



DATE

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.A - LE CALENDRIER RÉGIONAL DE FORMATION

PROJET SPORTIF



PUBLIC

- Licencié(e) de la fédération Française de Football ayant ou souhaitant exercer une mission associative, sportive et / ou éducative au sein d'un club ou d'une structure de Football



DURÉE
16h



OBJECTIF

- Etre capable de contribuer au projet de développement d'un club ou d'une structure de Football, en sécurité



LIEU



DATE

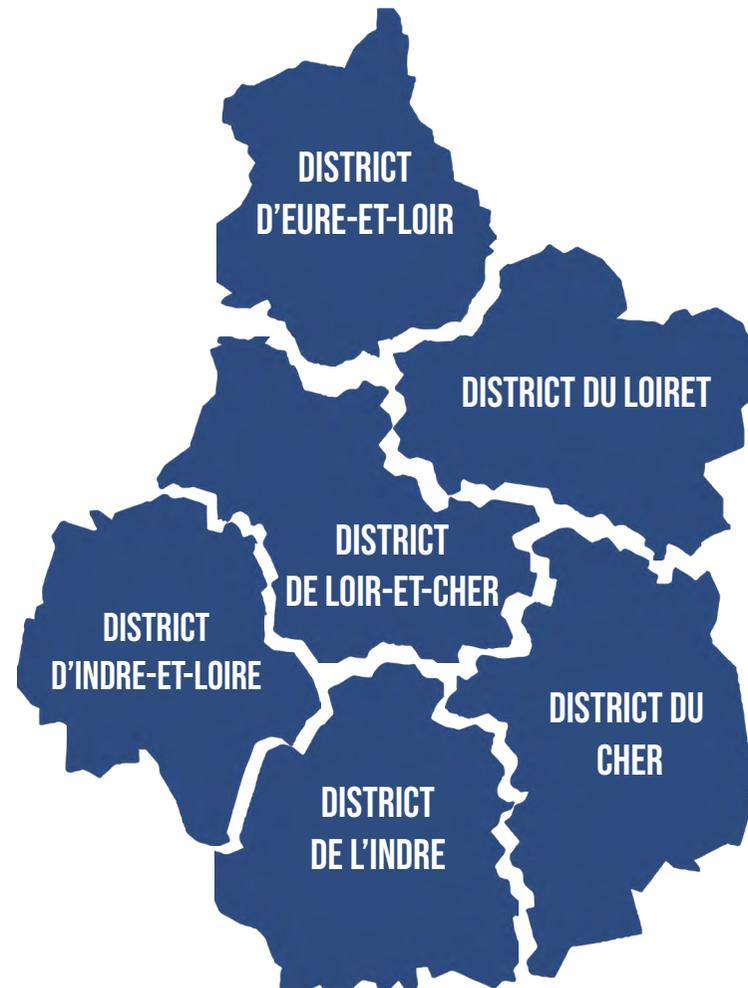
Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.B - LES CALENDRIERS DÉPARTEMENTAUX DE FORMATION





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

DISTRICT DU CHER



Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE



Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE



Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE



Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

DISTRICT DE LOIR-ET-CHER



Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

DISTRICT DE LOIRET



Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.C - LES DATES ET LIEUX DE CERTIFICATION

CERTIFICAT FÉDÉRAL DE FOOTBALL 1

Certification possible lorsque le module U9 et le module U11 ont été effectués.



LIEU



DATE





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.C - LES DATES ET LIEUX DE CERTIFICATION

CERTIFICAT FÉDÉRAL DE FOOTBALL 2

Certification possible lorsque le module U13 et le module U15 ont été effectués.



LIEU



DATE





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.C - LES DATES ET LIEUX DE CERTIFICATION

CERTIFICAT FÉDÉRAL DE FOOTBALL 3

Certification possible lorsque le module U17 et le module seniors ont été effectués.



LIEU



DATE





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.C - LES DATES ET LIEUX DE CERTIFICATION

CERTIFICAT FÉDÉRAL DE FOOTBALL4

**Certification possible lorsque le module associatif et le module sportif ont été effectués.
Cette certification ne demande pas d'examen terrain.
Il sera évalué sur une présentation directement au sein de son district.
Prendre contact avec l'IR2F pour l'inscription et son organisation.**



LIEU



DATE





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



PUBLIC

- Licencié(e) de la Fédération Française de Football (FFF) ayant ou souhaitant exercer une mission éducative et sportive auprès des gardiens de but



OBJECTIF

- Encadrer des jeunes et des séniors dans le cadre de l'entraînement des gardiens de but



LIEU



DATE

MODULE GARDIEN DE BUT

Initiation



DURÉE

16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MODULE GARDIEN DE BUT

Entraînement



PUBLIC

- Licencié(e) de la Fédération Française de Football (FFF) ayant ou souhaitant exercer une mission éducative et sportive auprès des gardiens de but



DURÉE
16h



OBJECTIF

- Encadrement et perfectionnement des différents publics dans le cadre de l'entraînement et de la compétition des gardiens de but



LIEU



DATE

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CF PRÉPARATION ATHLÉTIQUE



PUBLIC

- Licencié(e) FFF ayant ou souhaitant exercer une mission éducative au sein d'un club ou d'une structure de Football



DURÉE
32h



OBJECTIFS

- Etre capable d'appréhender l'environnement du football (féminin), les publics, les fonctions au sein du club autour de la pratique des jeunes.
- Etre capable de participer à la vie du club et à l'encadrement de la pratique des jeunes.



LIEU



DATE

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



PUBLIC

- Connaître les lois du jeu essentielles du Beach-Soccer.
- Discerner les différentes parties d'une séance et les procédés d'entraînement.
- Pouvoir mener des actions techniques Beach-Soccer au sein de son club pour toutes les catégories
- Pouvoir mener des entraînements en Beach-Soccer



OBJECTIF

- Educateurs et éducatrices de toutes catégories / Educateurs spécialistes Beach-Soccer



LIEU



DATE

MODULE BEACH SOCCER

initiation



DURÉE
8h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



PUBLIC

- Public prioritaire* : public féminin (*ouvert partiellement au public masculin)
- Non licenciée ou Licenciée de la Fédération Française de Football



OBJECTIFS

- Etre capable d'appréhender l'environnement du football (féminin), les publics, les fonctions au sein du club autour de la pratique des jeunes.
- Etre capable de participer à la vie du club et à l'encadrement de la pratique des jeunes.



LIEU



DATE

ANIMATRICE FÉDÉRALE



DURÉE
8h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.D - LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



PUBLIC

- Licencié(e) FFF ayant ou souhaitant exercer une mission éducative au sein d'un club ou d'une structure de football et souhaitant promouvoir le Futsal



OBJECTIF

- Encadrer des jeunes pour la pratique du Futsal. Développer le Futsal dans les clubs, écoles, collèges, sur des terrains de proximité avec des jeunes joueurs



LIEU



DATE

MODULE FUTSAL

initiation



DURÉE

16h

Planning en cours de réalisation





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.F - LE RÈGLEMENT DES CFF



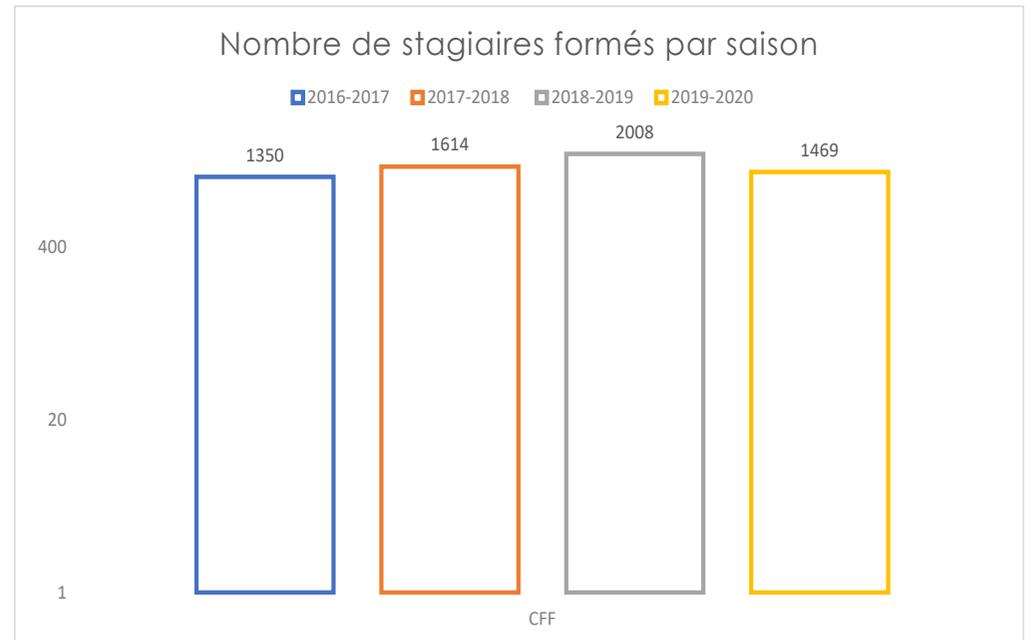
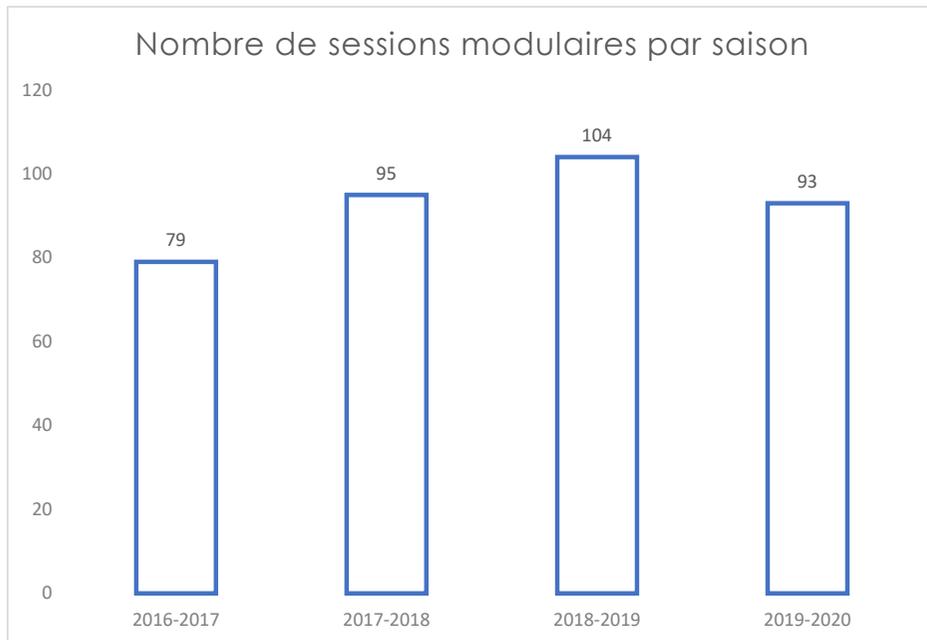
➔ **CONSULTEZ LE
RÈGLEMENT DES CFF**





V- LES CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

5.G - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS





VI - LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCES

6.A - INFORMATIONS SUR LA VAE	- PAGE 61
6.B - NOTICE VAE	- PAGE 62
6.C - LES CONSEILLERS VAE	- PAGE 63
6.D - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS	- PAGE 64





VI - LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCES

6.A - INFORMATIONS SUR LA VAE

La VAE est un droit individuel en vue d'acquies un diplôme, un titre ou un certificat de qualification. La VAE c'est ainsi reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de la formation initiale ou continue.

Les enjeux de la VAE :

- Favoriser l'évolution et la mobilité des salariés
- Accroître le niveau d'expertise dans les clubs
- Faire reconnaître officiellement les compétences des salariés ou bénévoles

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCES





VI - LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCES

6.B - NOTICE DE LA VAE

La VAE est éligible pour :

- les activités professionnelles salariées
- les activités non salariées, activités bénévoles ou volontaires
- les sportifs de haut niveau
- les responsables syndicaux et les élus locaux

Sont pris en compte :

- les périodes de formation en milieu professionnel
- les périodes de mise en situation en milieu professionnel
- les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion.



LE BMF ET LE BEF SONT DES FORMATIONS ÉLIGIBLES





VI - LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCES

6.C - LES CONSEILLERS VAE

Les démarches à effectuer auprès de l'IR2F :

- Faire une demande d'accompagnement par écrit
- Désignation d'un accompagnateur habilité par l'IFF/IR2F
- Formalisation de la prestation d'accompagnement



Notre adresse

*Centre Technique Régional
Institut Régional de Formation du Football
Route de Velles
36 000 Châteauroux*



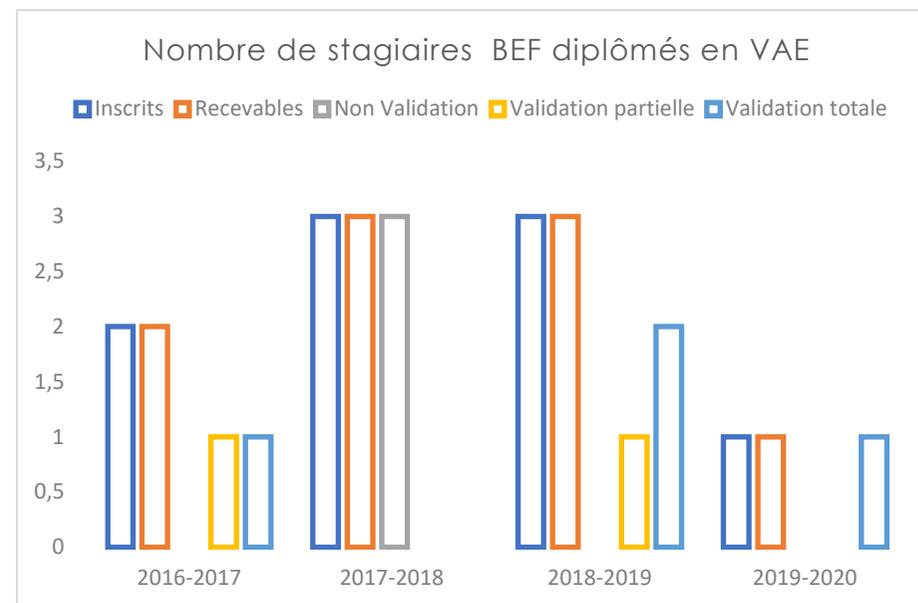
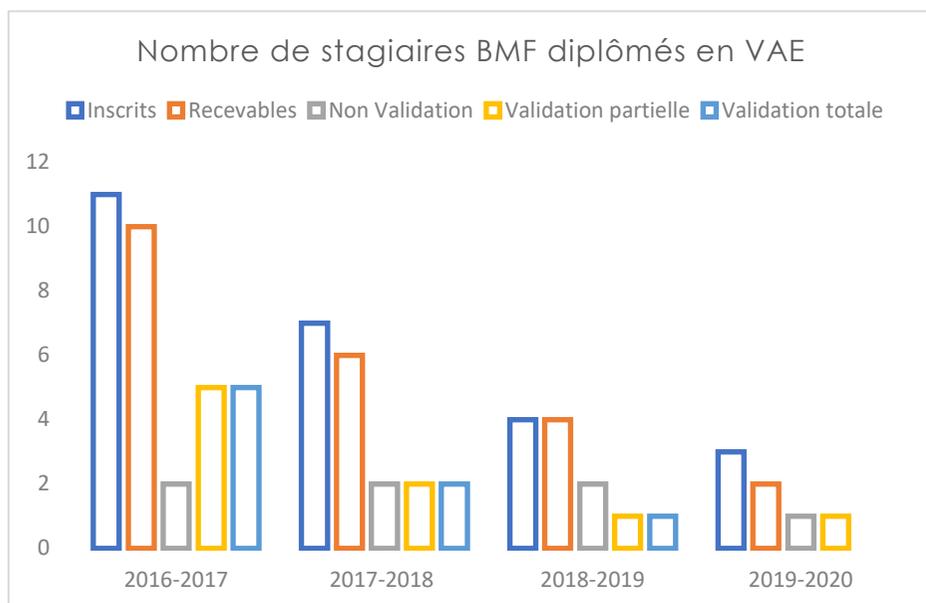
CENTRE-VAL DE LOIRE





VI - LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCES

6.D - LES CHIFFRES ET RÉSULTATS





VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.A - LE FAFA	- PAGE 66
7.B - LE CPF « SALARIÉ »	- PAGE 67
7.C - L'OPCO	- PAGE 68
7.D - LE PÔLE EMPLOI	- PAGE 69
7.E - LE DISPOSITIF « SESAME »	- PAGE 70
7.F - LES BONS DE FORMATION	- PAGE 71





VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.A - LE FAFA

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel par solidarité auprès du football amateur.

Les formations concernées par la bourse formation sont les formations d'éducateurs(trices) dispensées par les Instituts Régionaux de Formation et l'Institut de Formation du Football à destination des licencié(e)s des clubs amateurs. Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

Les formations peuvent être co-financées par le FAFA à hauteur de 40 à 70% du reste à charge du porteur de projet en fonction des critères en vigueur. Pour certains profils de stagiaire comme les demandeurs d'emploi ou les salarié(e)s de clubs de football, une demande de co-financement extérieur doit être effectuée en parallèle auprès des organismes financeurs compétents.

Le FAFA est disponible pour toutes les formations à finalités professionnels et également pour les VAE.



FONDS D'AIDE
AU FOOTBALL AMATEUR





VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.B - LE CPF « SALARIÉ »

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF). Les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF. Ils doivent les intégrer au CPF avant le 30 juin de la saison pour les conserver.

Avec votre CPF, vous pouvez financer les formations diplômantes de football suivantes :

- Brevet de Moniteur de Football (BMF)
- Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)
- Diplôme d'Etat Supérieur mention football (DESJEPS)
- Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF)
- Brevet d'Entraîneur Professionnel de Football (BEPF)
- Accompagnement VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)



PLUS D'INFORMATIONS

Il existe également une possibilité de faire fonctionner le CPF Bénévole dans des conditions bien spécifiques, découvrez celles-ci !



CPF BÉNÉVOLES





VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.C - OPCO

Chaque structure employeuse doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi en payant une contribution annuelle quel que soit le nombre de salariés, la nature de l'activité et le statut juridique (entreprise individuelle ou société). Son montant dépend du nombre de salariés.

Cette taxe est récoltée par les Opérateurs de Compétences (OPCO) qui ont pour missions d'accompagner le développement de l'alternance, d'accompagner les entreprises et associations dans le développement de la formation, ou encore de développer l'accès à la formation de publics spécifiques.



AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle) est l'OPCO du mouvement sportif :

Pour la branche Sport, l'OPCO désigné est l'AFDAS. Cet OPCO regroupe l'ensemble des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

Afin d'obtenir un financement pour une formation d'un éducateur salarié, les clubs employeurs peuvent effectuer une demande auprès de l'AFDAS au titre du plan de développement des compétences. Il peut exister différents OPCO suivant la branche professionnelle du stagiaire en formation.





VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.D - LE PÔLE EMPLOI

Aide Individuelle à la formation

Dans le cas où les dispositifs de financements existants (ceux des collectivités territoriales, des organismes paritaires collecteurs agréés - OPC...) ne peuvent pas prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, contactez votre conseiller Pôle emploi pour savoir s'il vous est possible de bénéficier d'une Aide Individuelle à la Formation (AIF) qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation.

Qui peut en bénéficier ?

Brevet de Moniteur de Football (BMF)

- Les demandeurs d'emploi
- Les personnes en accompagnement Convention de Reclassement Personnalisé (CRP)/Contrat de Transition Professionnel (CTP) ou Contrat de Sécurisation Professionnel (CSP)





VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.E - LE DISPOSITIF SÉSAME

Mis en place en 2015, le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et leur insertion. Il permet d'offrir à ces jeunes un parcours individualisé : information, positionnement, préqualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mises en place.



DISPOSITIF SÉSAME

SESAME est intégré au Plan #1jeune1solution et permettra d'accompagner 6 000 jeunes d'ici 2022 vers une qualification et une insertion professionnelle dans le sport et l'animation.



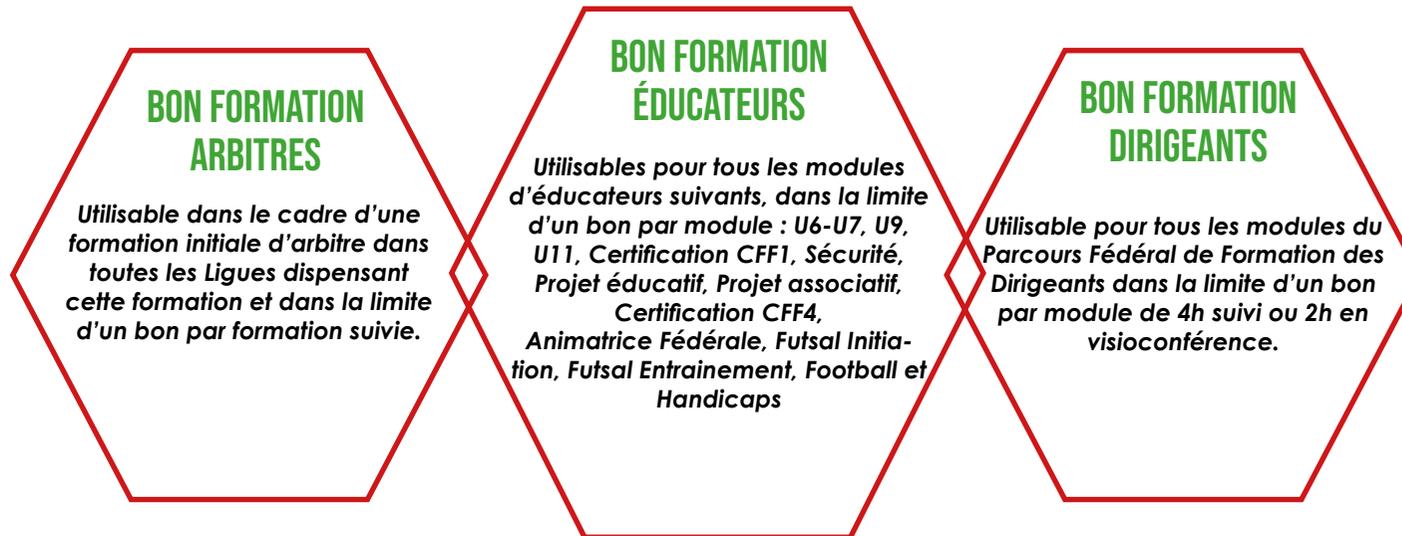


VII - LES FINANCEMENTS DE FORMATION

7.F - LES BONS DE FORMATION

La FFF a décidé, depuis la saison 2019-2020, de simplifier la procédure de l'aide modulaire en dématérialisant les bons formations éducateurs, arbitres et dirigeants dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (ci-dessous le dispositif applicable au 1er juillet 2020).

Une déduction automatique de 25 € par stagiaire et par module de formation suivi sera appliquée, dans la limite des enveloppes attribuées à cet effet à chaque Ligue régionale.



Le montant du bon sera déduit du coût de votre formation par le service formation de la Ligue sous condition d'être présent à ladite formation.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.





VIII - LE PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATION DES DIRIGEANTS

8.A - LA VIDÉO PROMOTIONNELLE DU PFFD

- PAGE 73

8.B - LES MODULES QUI S'OFFRENT À VOUS

- PAGE 74

8.C - LES DOSSIERS D'INSCRIPTION

- PAGE 75





VIII - LE PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATION DES DIRIGEANTS

8.A - LA VIDÉO PROMOTIONNELLE DU PFFD

La FFF, par le biais de l'Institut de Formation du Football, a créé le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD).

La Ligue et ses 6 Districts proposent 16 modules de formation relatifs au PFFD, dont 5 modules en distanciel.

L'objectif de ce dispositif est d'aider les clubs à se structurer. C'est pourquoi le PFFD se décline en 5 thèmes comprenant chacun plusieurs modules d'une durée de 4h. Les modules en distanciel ont une durée de 2h.

PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATION DES DIRIGEANTS



VIII - LE PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATION DES DIRIGEANTS

8.B - LES MODULES QUI S'OFFRENT À VOUS

Connaissance de l'association
3 modules

- (Re)découvrir le cadre associatif du football
- Maîtriser l'environnement de l'association
- Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant

Gestion de club, gestion de projet
5 modules

- Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- Découvrir la méthodologie de projet
- Construire et promouvoir un projet
- Accompagner une équipe de football U6 à U11
- Développer la responsabilité sociétale de son club

Gestion et ressources financières
2 modules

- S'approprier les clés de la gestion humaine
- Optimiser les ressources financières de son club

Fonction employeur
2 modules

- Recruter un salarié et financer l'emploi
- Accompagner le salarié et développer l'emploi

Communication
4 modules

- Préparer et animer une réunion
- Développer son aisance à l'oral
- Réagir face à conflit
- Communiquer à l'aide des réseaux sociaux



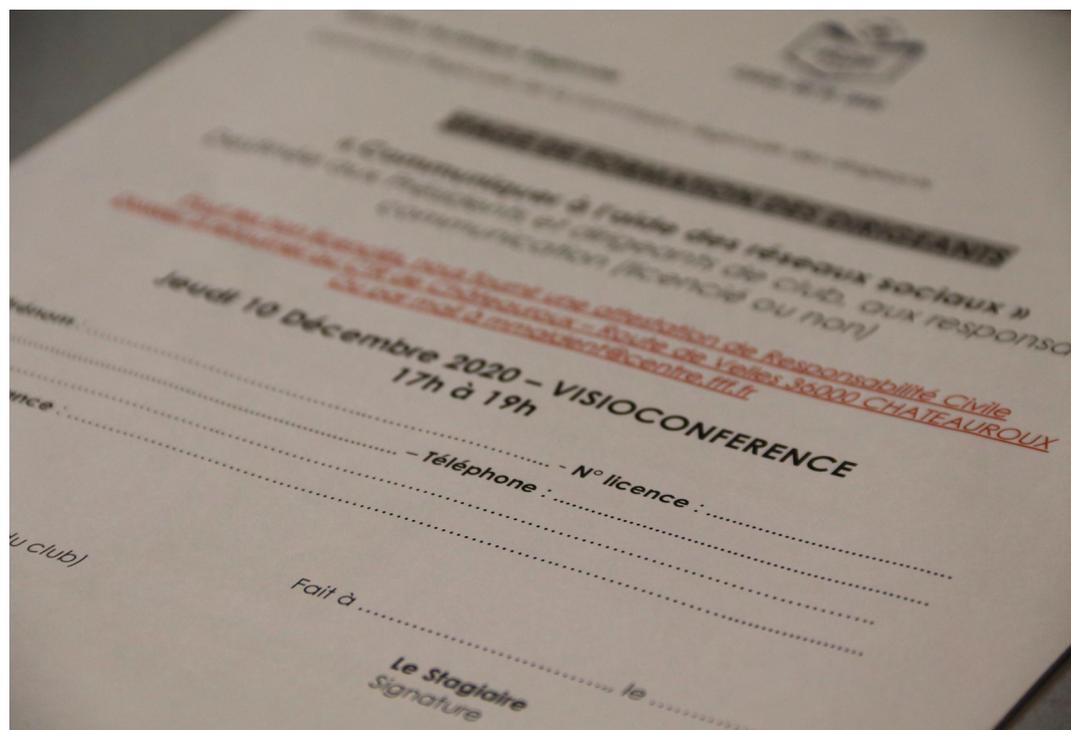


VIII - LE PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATION DES DIRIGEANTS

8.C - LES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription seront disponibles une quinzaine de jours avant la formation sur notre site internet dans la partie Formations - Dirigeants

➔ [Inscription Formations des dirigeants](#)





IX - LA FORMATION INITIALE DES ARBITRES

- 9.A - COMMENT DEVENIR ARBITRE ? - PAGE 77**
- 9.B - VIDÉO PROMOTIONELLE DE LA FIA - PAGE 78**
- 9.C - LES TARIFS - PAGE 79**
- 9.D - LES DOSSIERS D'INSCRIPTION - CHIFFRES - PAGE 80**





IX - LA FORMATION INITIALE DES ARBITRES

Q.A - COMMENT DEVENIR ARBITRE ?

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- **FILLE ET GARÇON**
- **ÊTRE PASSIONNÉ(E), MOTIVÉ(E), SPORTIF(VE) ET RESPONSABLE**
- **AVOIR MINIMUM 13 ANS**

CONTENUS DE LA FORMATION :

- **FORMATION ALTERNANT SÉANCE EN SALLE ET SÉANCE SUR LE TERRAIN : TRAVAIL EN GROUPE, ANALYSE VIDÉO, JEUX DE RÔLE, MISES EN SITUATION...**
- **APPROCHE DES DIFFÉRENTS ASPECTS DU RÔLE D'ARBITRE**

OBJECTIF :

- **DÉCOUVRIR LA FONCTION D'ARBITRE**



**INSCRIVEZ-VOUS À LA FORMATION DE 3 JOURS
(DURÉE DE 24H)**





IX - LA FORMATION INITIALE DES ARBITRES

9.B - VIDÉO PROMOTIONNELLE

**DEVIENS
ARBITRE !**





IX - LA FORMATION INITIALE DES ARBITRES

9.C - LES TARIFS

Le montant de Formation Initiale des Arbitres est de 146,10€ par stagiaire.

Ce tarif comprend 3 points :

- 90€ de frais pédagogique
- 41,10€ de frais de restauration
- 15€ pour le kit "arbitrage"

La Fédération Française de Football offre 25 euros via un bon de formation dématérialisée.



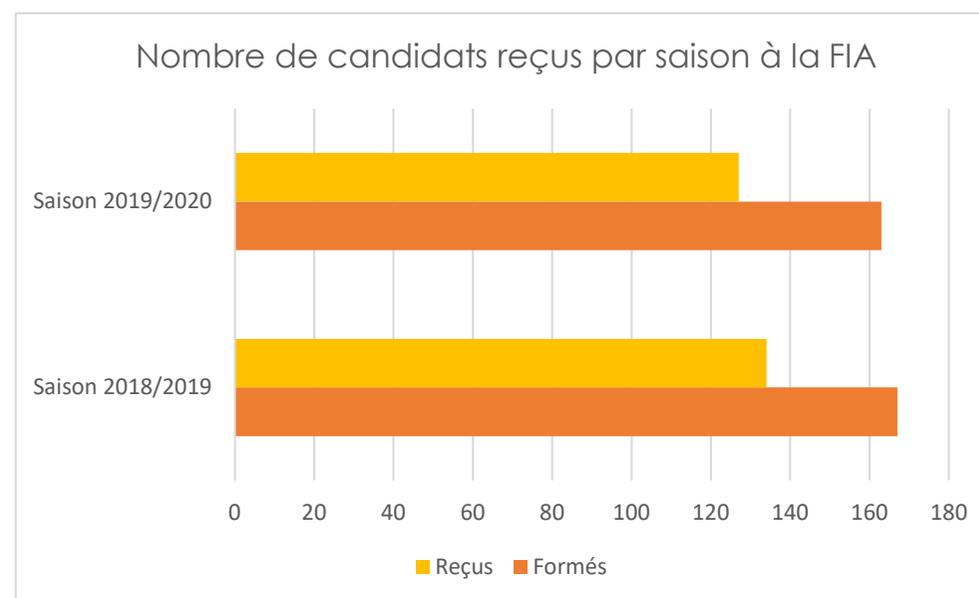
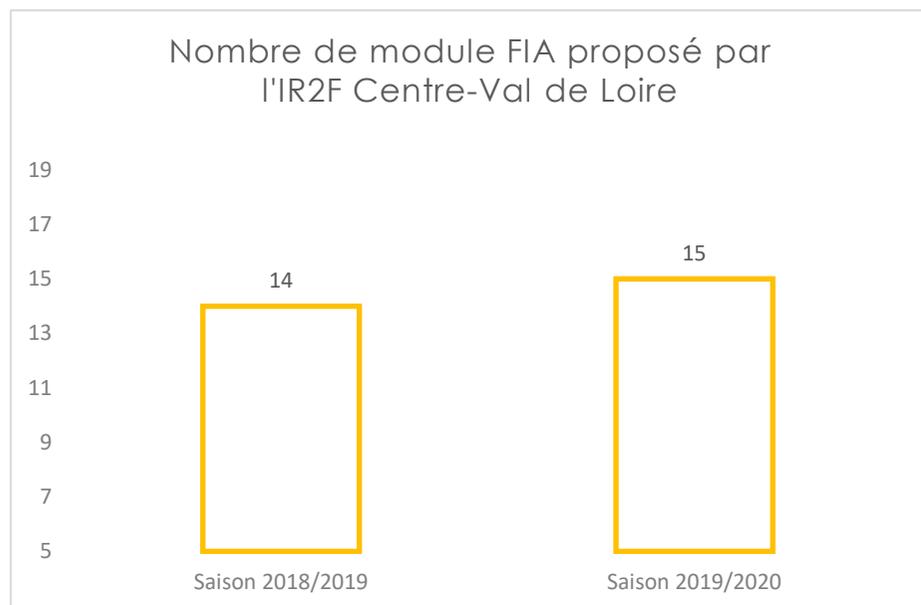
**PLUS D'INFORMATIONS SUR LES
BONS DE FORMATION**





IX - LA FORMATION INITIALE DES ARBITRES

9.D - LES DOSSIERS D'INSCRIPTION - CHIFFRES



Toutes les sessions pour la saison 2020/2021 sont planifiées, pour la saison 2021/2022, les sessions sont en cours de planification.

Le calendrier sera disponible grâce au formulaire ci après :



INSCRIVEZ-VOUS





Ligue Centre-Val de Loire de Football
13 rue Paul Langevin 45100 Orléans
02.38.69.73.00